

ANNEXE .NYC - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .NYC

version n°1.1 du 23 juin 2021

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .NYC supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .NYC.1. Autorité de tutelle et Registre

.NYC est une extension réservée aux personnes physiques et morales possédant une adresse à New York afin de promouvoir la ville. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .NYC :

- Autorité de tutelle
ICANN : <http://www.icann.org>
- Registre
La ville de New-York : <http://www.nic.nyc>
- Opérateur technique du Registre
GoDaddy Registry : <https://registry.godaddy/>
- Registrar
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .NYC.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .NYC Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .NYC, définies par l'ICANN et la ville de New York, consultables aux adresses suivantes :

- Plan de lancement :
http://myicann.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQZDAwMDAwMEFGcG9wRUFE&mkt_tok=3RkMMJWWfF9wsRonvqnle%2B%2FhmjTEU5z16uUsW6Kyhp541Ei3fuXBP2XqjvpVQctiPLvYDBceEJhgyQJxPr3BLNEN39F5RhfgDA%3D%3D
- Politique d'enregistrement du .NYC :
<http://www.nic.nyc/nexus-policy.html>
- Politique d'utilisation du .NYC :
<http://www.nic.nyc/acceptable-use-policy.html>
- Politique concernant l'enregistrement sous anonymat ou proxy :
<http://www.nic.nyc/proxy-registration-policy.html>
- Politique de confidentialité :
<http://www.nic.nyc/nyc-web-site-privacy-policy.html>
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .NYC. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .NYC est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/nyc>

Article .NYC.3. Conditions particulières

3.1 Critères d'éligibilité :

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/nyc/info>

La ville de New York a souhaité que seules les personnes morales ou physiques ayant un lien substantiel avec New

York soient éligibles à l'enregistrement d'un .NYC. Lors de la création d'un .NYC l'un des contacts (Propriétaire, Administratif ou Technique) du nom de domaine doit avoir une adresse dans la ville de New York.

Vous devez être soit :

- une personne physique dont le domicile principal est une adresse physique valide dans la ville de New York, ou,
- une entité ou organisation dotée d'une adresse physique dans la ville de New York

Les boîtes postales ne sont pas acceptées. Les trustees ne sont pas acceptés également.

Vous reconnaissez être en règle avec les lois fédérales, les lois de l'Etat de New York et de la ville de New York, y compris les obligations qui s'imposent à Vous eu égard aux taxes auxquelles Vous seriez redevable pour la conduite de Votre activité professionnelle sur Internet. Vous trouverez de plus amples informations quant au respect des lois en matière de taxes auprès du département des Finances de la ville de New York sur son [site](#).

Vous Vous engagez à respecter les critères d'éligibilité sus-décrits durant toute la période d'enregistrement de Votre nom de domaine.

Vous certifiez que Vous respecterait les critères de lien substantiel avec la ville de New York tels que décrits dans les politiques du Registre.

Un processus de vérification sera conduit par le Registre du .NYC une fois que le nom de domaine sera enregistré ainsi que de manière sporadique lors de processus de vérifications ex post afin d'évaluer la véracité des informations renseignées. Un formulaire de plainte sera également mis à disposition des tiers sur le [site du Registre](#) pour signaler des informations incorrectes figurant sur le Whois.

3.2 Vérifications du Registre du .NYC :

Le Registre du .NYC réalisera une vérification en temps réel quant à l'adresse à New York renseignée lors de l'enregistrement et s'assurera que cette dernière correspond à une adresse d'un des 5 quartiers de la ville de New York.

En sus, des processus de vérification ex post seront réalisés :

- de manière aléatoire
- ou suite à une plainte déposée par une tierce partie

Dans l'éventualité où le Registre du .NYC estimerait que Votre enregistrement ne satisfait pas les critères d'éligibilité, Votre nom de domaine sera placé en statut « Lock » par le Registre. Un e-mail Vous sera envoyé requérant la production de preuves attestant de Votre conformité aux critères d'éligibilité.

a) Si le processus de vérification résulte d'une processus de vérification aléatoire, un délai de 30 jours calendaires Vous sera alloué afin de soumettre des preuves attestant de Votre éligibilité au .NYC. Dans l'éventualité où Vous ne seriez pas à même de prouver Votre conformité avec les critères établis par le Registre, le Registre déterminera que Vous ne satisfaites pas les critères d'éligibilité, un délai de 30 jours calendaires Vous sera alloué afin de remédier à cette défaillance. En cas d'incapacité de Votre part de remédier à

cette défaillance Votre nom de domaine sera supprimé immédiatement par le Registre sans remboursement.

b) Si le processus de vérification fait suite à une plainte déposée par une tierce partie une période de 10 jours Vous sera accordée afin de fournir les justificatifs attestant de Votre éligibilité au .NYC. Dans l'éventualité où dans ce délai de 10 jours Vous ne seriez pas à même de démontrer Votre conformité aux critères d'éligibilité, une seconde période de 10 jours calendaires Vous sera accordée afin de remédier à Votre carence. En cas d'incapacité de Votre part de remédier à cette défaillance Votre nom de domaine sera supprimé immédiatement par le Registre sans remboursement.

Article .NYC.4. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : - <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/nyc> (specification 5. schedule of reserved names),

-les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets

-ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée à Neustar.

Article .NYC.5. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .NYC.6. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/nyc>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .NYC.7. Stockage des données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Le Registre du .NYC peut être amené à traiter de données personnelles de résidents de l'Union Européenne ou de la Suisse dans le cadre de la fourniture de ses services. Le traitement des données personnelles ainsi opéré sera mené en conformité avec le cadre du Safe Harbor signé entre les Etats-Unis et l'Union Européenne ainsi que du Safe Harbor signé entre les Etats-Unis et la Suisse tel qu'administré par le Département du Commerce américain. Le Registre du .NYC certifie son adhésion au Safe Harbor tant eu égard aux principes de notification, de choix, de transfert, la sécurité, l'intégrité des données, l'accès et l'application. Des informations additionnelles sur les principes du Safe Harbor

sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.export.gov/safeharbor>

Article .NYC.8. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .NYC, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Enfin, un formulaire en ligne sera mis à la disposition de toute personne intéressée sur le [site du Registre](#) afin de contester la conformité d'un nom de domaine avec les critères d'éligibilité du .NYC. Ce mécanisme de résolution des litiges est appelé Procédure de résolution des litiges liés au lien de rattachement substantiel avec la ville de New York.

Article .NYC.9. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Vous ne pouvez licencier, sous-déléguer ou transférer un domaine en .NYC à des tierces parties qui ne respecteraient pas les critères d'éligibilité du .NYC.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à la politique de résolution des litiges relatifs aux transferts adoptée par l'ICANN et disponible à l'adresse suivante :

<http://www.icann.org/en/help/dndr/tdrp>

Article .NYC.10. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par e-mail.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .NYC.11. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .NYC.12. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Votre demande doit contenir des informations fiables, exactes et à jour, doit être faite de bonne foi, à des fins licites et ne doit pas enfreindre les droits des tiers ;
- Vous Vous engagez à avoir le pouvoir nécessaire pour conclure le présent accord,
- Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre ainsi que les critères d'éligibilité.

De plus, dans le cadre d'une demande en période de Sunrise, Vous reconnaissez que le Registre et/ou ses agents sont autorisés à transmettre des informations relatives à Votre demande à TMCH, aux autres demandeurs en période de Sunrise ainsi qu'à tout tiers.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, pharming, fast flux hosting, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon, vente illégale de médicaments, promotion du spam, violation des droits de la personnalité ou du droit au respect de la vie privée, ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues

par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser dans la limite des sommes autorisées par la loi, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre, ses fournisseurs de service, chacun de ses dirigeants, directeurs, préposés, employés, cocontractants, et agents contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant de l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .NYC.13. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé si il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- en raison de la violation du présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l'ICANN ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ou l'Internet ou l'un des ses Registrars partenaire ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente pour juger d'un .NYC ou à Votre égard, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- Vous Vous engagez à Vous soumettre aux procédures débutés dans le cadre des règles UDRP ou URS. Vous donnez également Votre accord pour Vous conformer à toute décision ayant autorité de la chose jugée, Vous dégagez également de toute responsabilité le Registre, ses affiliées et ses fournisseurs de services en cas de responsabilité directe ou indirecte en relation avec ces mécanismes de règlement des litiges ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

-fin de l'annexe .NYC-